

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mr Patrick ROCHE, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mr Sébastien MIALON (représenté par Mme Agnès MERCIER), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mr Alain GALLAND) ;

Absents : Mme Sophie AVOUAC, Mr Christophe GIRAUD.

Mr Michel MOUNIER a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Dates diverses :

- **Assemblée générale ADMR le 22 mai** : Mme MERCIER indique que l'association emploie 20 salariés, compte 64 adhérents et couvre 9 communes. Les comptes sont équilibrés cette année et le bilan général est positif.
- **Expertise Maison rue Langlade le 16 juin** : Mr le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu en présence du propriétaire de la maison démolie rue Langlade, de représentants de la famille habitant à côté, des experts des assurances de ces derniers et de la commune. L'objectif était de définir les responsabilités de chacune des parties et de trouver des solutions. Les experts ont unanimement conclu que ni la commune, ni les propriétaires de la maison voisine ne pouvaient être tenus responsables de la ruine de la maison. Ils ont sommé le propriétaire de la ruine de faire des travaux d'urgence afin de sécuriser les lieux d'une part, et d'éviter que les maisons voisines ne subissent des dommages supplémentaires. Le propriétaire de la ruine a, pour sa part, indiqué qu'il souhaitait reconstruire la bâtisse.
- **Départ en retraite de Mr ARSAC le 16 juin** : Mr le Maire indique au conseil qu'un pot de départ a été organisé pour le départ en retraite de Michel ARSAC, agent des services techniques, et qu'au cours de cette rencontre la médaille du travail lui a été remise pour ses 30 années de service au sein de la collectivité.
- **Réunion au Collège Laurent Eynac avec des représentants du Conseil Départemental le 21 juin** : Les représentantes du Conseil Départemental ont informé la commune que la cour du collège va être goudronnée. A cette occasion, des aménagements vont être opérés sur les réseaux et des réservations vont être prévues afin d'anticiper de futurs travaux que la commune réalisera dans la rue voisine. La mise en sécurité du site a aussi été évoquée. Un grillage sera installé derrière le collège et le portail arrière sera équipé de digicode et caméra afin de contrôler les allers et venues. Des travaux d'isolation vont être réalisés et le Conseil Départemental reste ouvert à toute proposition pour la mise en place d'une chaufferie centrale au bois. Pour terminer, une serrure spéciale sera installée au portail principal afin de permettre aux pompiers d'accéder à la borne à incendie se trouvant à l'intérieur de l'enceinte du collège.
- **Réunion diagnostic assainissement le 23 juin à 15 h** : Mr le Maire indique que des mesures nocturnes ont permis de constater qu'un nombre important de fuites existaient sur notre réseau et qu'environ 5 % des canalisations sont en mauvais état. Des travaux seront donc à prévoir. Des passages de caméras et des tests de fumée seront réalisés dans les semaines à venir pour compléter les mesures obtenues. Mr le Maire

rappelle que le but de ce diagnostic est d'établir un programme pluriannuel de travaux pour la remise en état des réseaux ainsi que les priorités d'intervention.

- **Réunion Etude hydrologique du captage de Châteauneuf le 23 juin à 15 h** : L'hydrogéologue a présenté ses premières conclusions et indiqué que le captage de Châteauneuf était de très bonne qualité. Il a constaté cependant que la source connaissait des fluctuations assez importantes et souhaite que des compteurs soient installés afin de mesurer les débits sortants. Une fois les débits connus et quelques analyses effectuées, on pourra connaître le bassin versant et l'origine des eaux. Il sera alors possible de savoir si le périmètre de protection doit être révisé. Mr le Maire rappelle que ces études et les travaux qui en découlent sont subventionnés par l'agence de l'eau et le Département à hauteur de 80 %.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 207 (Place du Couvent)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 469 (Avenue des Ecoles)

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire présente au conseil les décisions modificatives à adopter :

- Budget principal :
 - o Compte 2313-33 : + 12 000 €
 - o Compte 2315-42 : - 12 000 €

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

Délibérations diverses :

Intempéries du 13 juin 2017 : Monsieur le Maire rappelle au conseil les intempéries qui ont eu lieu sur notre commune le 13 juin dernier et les dégâts constatés sur de nombreuses voiries et chez des particuliers. Il indique qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès de la préfecture de Haute-Loire et que le Ministère a émis un avis favorable. L'arrêté de classement au journal officiel n'est cependant pas encore paru et Mr le Maire rappelle qu'aucune indication n'a été donnée sur les aides possibles et le type de travaux pris en charge. Des premiers estimatifs ont été réalisés afin de pouvoir demander immédiatement une subvention et effectuer rapidement les travaux, notamment rue Farget. Le montant estimatif des travaux présentés est de 113 881.02 € HT. Des travaux doivent être également réalisés au plan d'eau pour un montant de 4500 € HT afin de remettre en état les berges et prévenir une nouvelle crue. Le conseil approuve les plans et estimatifs présentés et autorise Mr le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des services de l'Etat. Mr le Maire propose également aux personnes qui le souhaitent de réfléchir à la question du traitement des eaux pluviales, une fois les résultats du diagnostic en cours connus. Il ajoute qu'un état des lieux des dégâts va être établi et qu'il faudra très certainement valider d'autres devis dans le courant de l'été, la commune disposant de 2 mois pour transmettre un dossier complet.

Document d'arpentage – village de Crouziols : Mr le Maire présente au conseil un document d'arpentage établi à la demande d'un propriétaire de Crouziols qui souhaite acquérir une partie du domaine public. Il s'agit en fait d'une régularisation car sa cour, d'une superficie de 110m² et entourée d'un mur d'enceinte, est située sur le domaine public. Son voisin se trouve dans la même situation car sa fosse septique et sa terrasse se trouvent sur le domaine public. Il souhaite donc aussi régulariser cette situation. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le document d'arpentage présenté, ainsi que la désaffectation et le déclassement de cette partie du domaine public sans enquête préalable étant donné qu'elle n'a pas un usage de desserte et que le fait de la vendre, ne modifiera en rien les accès existants. Le conseil approuve donc la vente de cette parcelle de 110 m² au prix de 10 € le m² et autorise Mr le Maire à signer avec l'acquéreur un acte administratif de vente. Il en sera de même avec son voisin une fois le document d'arpentage réalisé à ses frais.

Mission complémentaire – étude hydrologique : Mr le Maire indique que le devis n'ayant pas été reçu à ce jour, ce point est reporté à la prochaine séance.

Avenant marchés de voiries : Monsieur PANNEFIEU indique que des travaux complémentaires ont dû être réalisés sur le secteur de la Fuye, ce qui a induit des dépenses supplémentaires pour un montant de 2 935.05 € HT. Des mises à niveau de regards complémentaires ont également été nécessaires sur la voirie de Langlade pour un montant de 327.49 € HT. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'avenant numéro 2 au marché de réfection des voiries communales pour un montant de 2 935.05 € HT et le devis complémentaire de 327.49 € HT pour la voirie de Langlade.

Viabilisation de la zone AUi du Villard - Participation communale : Monsieur Le Maire rappelle les débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance concernant la participation communale au projet urbain partenarial de la zone AUi du Villard et rappelle que le tableau de répartition des coûts a été envoyé au conseil pour réflexion. Il indique avoir contacté la plupart des propriétaires concernés. 3 propriétaires sur six se sont d'ores et déjà déclarés favorables à la signature d'une convention et les autres étudient la possibilité de viabiliser ainsi leur parcelle. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité une participation communale à hauteur de 40 % et fixe donc le prix du m² à 2.29 Euros. Le conseil autorise également Mr le Maire à signer avec les propriétaires concernés les conventions financières nécessaires à la participation de ces derniers aux travaux de viabilisation de cette zone.

Désordres structurels dans les bâtiments conventuels : Monsieur le Maire rappelle au conseil que des problèmes de conception sont à l'origine de désordres dans les bâtiments conventuels. Comme Mr Laporte, architecte en charge du diagnostic de l'abbatiale, a pu le constater, les murs des pièces des étages exercent une pression anormale sur la voute en anse de panier de la salle d'exposition située au rez-de-chaussée. Il estime que si rien n'est fait rapidement, la situation va se détériorer et un affaissement de l'ensemble n'est pas exclu. En accord avec les services de la DRAC, il propose donc de réaliser une étude, en collaboration avec un bureau d'études, afin de comprendre le phénomène et de définir des solutions. Il préconise dans un premier temps d'installer en urgence des étais de soutien pour sécuriser les lieux. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de LAPORTE – BET Structures pour un montant de 5200 €. Mr le Maire indique que l'étude et les travaux qui suivront devraient être pris en charge en partie par la DRAC, s'agissant d'un bâtiment inscrit.

Aménagement muséal – maquette de Monpezat : Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement muséal de l'Espace Culturel et de la future exposition permanente sur la ligne de la Transcévénole, la maquette originale dite 'Spirale de Montpezat' sera prêtée à titre gracieux et pour une durée indéterminée par Mr LACROIX, son propriétaire. Une convention doit donc être établie afin de définir les modalités du prêt. Après en avoir délibéré, le conseil autorise Mr le Maire à signer avec le propriétaire une convention de dépôt d'objets au musée municipal pour une durée indéterminée.

Tarif renouvellement de concession au cimetière communal : Madame FOURNEL soumet au conseil la demande d'une personne âgée, seule à entretenir une concession familiale et, pour lui apporter une réponse, elle propose au conseil de fixer une durée et un tarif supplémentaires pour le renouvellement des concessions arrivées à leur terme. A l'heure actuelle, le renouvellement ne peut être fait que pour une durée de 50 ans au prix de 500 €. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter un tarif de renouvellement de concession pour une durée de 20 ans à 300 €.

Proposition d'achat d'une maison Place de l'Abbatiale : Monsieur le Maire informe le conseil que les héritiers d'une maison située place de l'Abbatiale ont fait savoir qu'ils ne souhaitent pas la conserver et ont proposé à la commune de l'acquérir pour la démolir. Mr le Maire indique que la démolition de cette maison pourrait permettre d'aménager l'espace et d'élargir le passage. Il propose donc de lancer des négociations avec les propriétaires concernés. Le conseil est favorable à cette proposition.

Tarif de réservation d'emplacement pour la foire-concours aux chevaux du 17 septembre 2017 : Monsieur LAC propose de mettre en place un nouveau tarif pour les exposants à la foire agricole et artisanale qui aura lieu cette année le 17 septembre. L'objectif est d'essayer de développer cette foire en attirant davantage de professionnels. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité de fixer le tarif de l'emplacement à 20 €.

Demande de modification de bail : Mr le Maire informe le conseil que le gérant du Vival envisage de déménager à la fin du mois de juillet. Il souhaite que l'appartement qu'il louait jusqu'alors, situé au-dessus de son commerce et normalement rattaché à ce dernier par bail, puisse être loué indépendamment par la commune et que le montant de cette location puisse être déduit de son loyer. Le conseil estime qu'il n'est pas possible de louer cet appartement à une personne extérieure sans traiter les deux locaux séparément, ce qui impliquerait qu'un éventuel repreneur du magasin ne serait plus prioritaire. Aussi, le conseil municipal préfère-t-il modifier le bail actuel en autorisant le gérant à procéder directement à une location de cet appartement. De la sorte, le gérant pourrait négocier directement avec le potentiel locataire, ce qui n'est pas envisageable pour une collectivité.

Demande de régularisation d'un chemin rural : Mr le Maire présente au conseil une demande d'un propriétaire de l'avenue Laurent Eynac. Cette personne avait cédé à titre gratuit du terrain il y a de nombreuses années afin d'élargir le chemin rural voisin. Cette cession de terrain n'ayant été suivie ni d'un document d'arpentage ni d'un acte administratif, le transfert de propriété n'a jamais été régularisé. Cette personne souhaiterait par conséquent que la commune procède à une régularisation et demande ensuite la possibilité d'ouvrir un nouvel accès sur ce même chemin afin que la maison située sur la partie haute de sa parcelle puisse bénéficier d'un accès indépendant. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la régularisation de cette situation et précise que le document d'arpentage nécessaire à cette opération sera à la charge de la commune. Le conseil approuve également la création d'un nouvel accès sur la parcelle mais indique que le chemin rural permettant d'y accéder ne sera pas reclassé en voirie communale et, par conséquent, ni goudronné ni déneigé en période hivernale.

Demande de protection au titre des monuments historiques d'une cloche de l'église : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une cloche en bronze appartenant à la commune a fait l'objet d'une expertise de la DRAC. Il est possible que cette pièce soit l'une des plus anciennes de Haute-Loire. Son classement au titre des monuments historiques permettrait une étude plus approfondie ainsi qu'une éventuelle restauration. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la demande de protection au titre des monuments historiques de cette cloche en bronze.

Questions diverses :

Point sur les subventions acquises :

- Subvention Leader 'création d'espaces d'habitabilité' : 72 641.40 €
- Subvention Leader 'Muséographie' : 27 270 €
- Subvention Conseil Régional Place du Couvent : 115 138 €
- Subvention Conseil Régional Salle des fêtes : 85 000 €
- Subvention Agence de l'eau 'installation compteurs et vannes' : 12 112 €
- Certificat économie énergie pour l'isolation de la Gendarmerie

Problème desserte électrique : Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec un représentant d'ENEDIS. Les problèmes récurrents de coupures électriques sur la partie basse de la commune ont été évoqués. Il s'avère qu'ils sont dus à des défauts d'élagage de la part de propriétaires des terrains traversés par les lignes qui sont normalement tenus d'entretenir les plantations réalisées à posteriori. Mr LAC indique qu'il a contacté les personnes concernées pour que les travaux indispensables puissent être réalisés.

D'autre part, un point a été fait sur les nouveaux compteurs Linky qui devraient être installés sur la commune à la fin de l'année 2018. Ces compteurs permettent à ENEDIS de réaliser de nombreuses opérations techniques à distance (changement de puissance, ouverture de ligne ...) mais également d'établir des statistiques à l'attention des usagers. Ces compteurs fonctionnent grâce au courant porteur et n'émettent donc pas d'ondes. Mr le Maire précise que certaines communes se sont opposées à l'installation de ces compteurs mais qu'elles ont été déboutées.

Association communale de chasse : Mr le Maire rappelle au conseil les débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance concernant le devenir de l'association communale de chasse. Il indique que la fédération départementale

de chasse a été contactée à ce sujet et qu'elle va rencontrer le bureau actuel de l'association pour essayer de trouver une solution.

Changement du tracteur : Monsieur le Maire rappelle au conseil les problèmes mécaniques rencontrés avec le tracteur du service technique principalement utilisé pour le déneigement en hiver et pour l'épareuse en été. Le véhicule actuel ayant fait l'objet de très nombreuses réparations depuis son acquisition en 2003, il semble préférable de le changer. Des devis ont été demandés à six entreprises pour un tracteur plus puissant et correspondant mieux aux besoins de la commune. Ils seront transmis à la communauté de communes qui a la compétence déneigement et qui pourrait prendre en charge une partie de l'investissement si la demande de la commune est acceptée.

Courrier contre les installations intempestives de devantures en PVC : Mr le Maire donne connaissance au conseil d'une pétition reçue en mairie contre les installations illégales de devantures ou d'huissieries en PVC dans la rue centrale du bourg. Il confirme que depuis de nombreuses années, des particuliers effectuent illégalement des aménagements et profite de l'occasion pour rappeler que toutes les transformations ou modifications de l'aspect d'un immeuble doivent faire l'objet d'une autorisation, en application de l'article L621-31 du code du Patrimoine et de l'article R 425-1 du code de l'Urbanisme. Pour éviter de nouvelles dérives qui portent un préjudice indéniable au cachet de la commune désormais en passe de devenir Site Patrimonial Remarquable, le conseil décide d'envoyer un courrier aux personnes ayant réalisé récemment de tels travaux en leur demandant de proposer une solution adéquate pour améliorer la situation, en concertation avec la municipalité.

Point sur les travaux de la rue centrale : Mr le Maire indique que les travaux de goudronnage de la rue centrale du bourg devraient être terminés le 13 juillet.

Dates diverses :

- **Rencontre avec les membres du Centre de vacances EDF le 30 juin**
- **Inauguration de la déchetterie – route de Laussonne le 1^{er} juillet**
- **Premier marché de producteur de la saison estivale le 6 juillet**
- **Animation 'caravanes des ânes' de l'association Stevenson**
- **Edition de la parution 'Le Monastier Vu du ciel' le 22 juillet**
- **Course de côte le 29 juillet**
- **Festival des cuivres du 6 au 11 août**

Prochain conseil le jeudi 31 août 2017 à 20 heures 30.

Mr le Maire précise toutefois qu'un conseil exceptionnel aura lieu courant juillet afin de traiter, entre autres, le dossier de la catastrophe naturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.